

Les clauses 1 à 25 du bill, inclusivement, sont étudiées et adoptées sans modification.

Le titre est adopté.

Sur la proposition de M. McCulloch:

Ordonné: Que le président fasse rapport du bill sans modification.

Le Comité s'ajourne à midi et 55 pour se réunir de nouveau à la discrétion du président.

Le secrétaire du Comité,
T. L. McEVOY.